

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18/12/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
10	10	10

Vote
À la majorité
Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 1

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture
Le : 12/01/2026
Et
Publication ou notification du :
12/01/2026

L'an 2025, le 18 décembre à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Grangermont s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame GOFFINET Stéphanie, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 02/09/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 02/09/2025.

Présents : Mme GOFFINET Stéphanie, M. DUFOUR Christian, M. GILLET Pascal, M. VINCENT Éric, M. GELLY Vincent, M. BOULAY Gérard, M. GOFFINET Yan, M. CARBONNIER Christophe, M. LANGLOIS Jean-François, Mme GUESDON Denise.

Pouvoirs :

A été nommé secrétaire : M. DUFOUR Christian

N° 2025_D_24

APPROBATION RAPPORT CLECT

Madame le maire informe le conseil, que le 13 janvier 2022, les membres de la CLECT ont voté en faveur de la répartition du cout des transferts de l'actif de la compétence PLUi au nombre d'habitants,

Le renouvellement du PLUi et les différentes modifications afférentes sur l'ensemble du territoire est estimé à 480 000.00 €,

Les membres de la CLECT, à l'unanimité des présents ont validé un calcul des charges de renouvellement du document d'urbanisme sur la base de l'estimation de 480 000 €, lissé sur 10 ans, sur la base de la population.

Madame le maire précise que les modalités de cette répartition, représente pour la commune un coût supplémentaire de 3 485.44 €, également étalé sur dix ans. Ce montant viendra s'ajouter aux attributions de compensation provisoires de l'année en cours.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 9 voix pour et 1 abstention

- **APPROUVE** le rapport de la CLECT relatif au renouvellement des documents d'urbanisme porté à la connaissance du conseil en raison du manque de précisions sur ce dossier

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, 18/12/2025

Le Maire,

Stéphanie GOFFINET

Le Secrétaire de séance

Christian DUFOUR

